

Source : <https://lecourrier-du-soir.com/revelation-explosive-pfizer-condamne-a-75-millions-dollars-pour-avoir-escroque-le-gouvernement-britannique/>

Depuis bientôt deux ans, les peuples d'Europe exigent une enquête sur les contrats de vaccins signés entre la présidente de la Commission Européenne, Ursula Von der Leyen et Albert Bourla, le PDG de Pfizer. Au sein même de l'UE, des voix s'élèvent pour réclamer la publication immédiate des contrats au nom de la transparence. Mais, les poids lourds de l'UE refusent catégoriquement.

D'ailleurs, ce 18 février, *Lecourrier-du-soir.com*, citant une information exclusive du média *Politico*, a révélé que les chefs du Parlement Européen ont formellement interdit un témoignage public de Von der Leyen sur ce sujet qui tient en haleine toute la classe politique européenne.

Au nom de quoi ces contrats ne peuvent-ils pas être rendus publics? Pourquoi le laboratoire Pfizer qui a touché des milliards d'euros d'argent public est si intouchable en Europe?

Pourtant, ailleurs, ce tout-puissant labo est durement sanctionné par les autorités quand son comportement est jugé inapproprié. C'est d'ailleurs le cas de l'Angleterre où en juillet 2022, Pfizer a été condamné à une lourde amende de 75 millions de dollars pour escroquerie en gonflant volontairement les prix d'un médicament contre l'épilepsie vendu à l'agence sanitaire britannique (National Health Services). Et en mai 2021, Pfizer a été condamné à une amende de 290 000 dollars aux Etats-Unis pour avoir volontairement trompé ses patients en les poussant à dépenser plus pour se procurer des médicaments fabriqués par le laboratoire

***Lecourrier-du-soir.com* revient sur cette [sanction](#) historique dont les médias ne veulent plus parler**

Excellente lecture

Pfizer vient d'être condamné à une amende de 75 millions de dollars pour escroquerie en gonflant volontairement les prix d'un médicament contre l'épilepsie vendu à l'agence sanitaire britannique (National Health Services). Grâce à une arnaque savamment orchestrée, le laboratoire américain a fait gonfler les prix de 780% à 1600% en l'espace de 4 ans. Une pratique malsaine dénoncée ce 21 juillet par le gouvernement britannique dans un communiqué officiel lu par *Lecourrier-du-soir.com*

Une triste nouvelle pour Pfizer. Le géant pharmaceutique américain qui a été condamné en mai dernier à 290 000 dollars pour avoir volontairement trompé ses patients vient, une nouvelle fois, de tomber dans les filets de la justice britannique. C'est du moins ce que nous a appris ce 21 juillet plusieurs sources britanniques, dont [The Guardian](#).

En effet, d'après ce média, le laboratoire américain, Pfizer et le géant britannique Flynn Pharma ont été tous deux condamnés à une amende de 70 millions de pounds (soit 84 millions de dollars). Il est reproché à ces deux géants pharmaceutiques d'avoir trompé l'agence sanitaire britannique (National Health Services) en lui surfacturant les prix des médicaments de lutte contre l'épilepsie.

L'information a été confirmée par le gouvernement britannique dans un [communiqué](#) rendu public ce 21 juillet et consulté par *Lecourrier-du-soir.com*. En effet, d'après le communiqué en question, Pfizer a été condamné à une amende de 63 millions de pounds (75 millions de dollars) contre 6,7 millions de pounds (environ 8 millions de dollars) pour Flynn Pharma. Les deux amendes ont été

prononcées par le CMA (Competition and Market Authority), agence gouvernementale britannique en charge de réguler la concurrence sur le marché britannique.

Dans le communiqué consulté par notre média, le gouvernement britannique nous apprend que les deux laboratoires (Pfizer et Flynn Pharma) ont été reconnus coupables d'avoir gonflé en toute illégalité et pendant 4 ans les prix d'un médicament de lutte contre l'épilepsie.

Les révélations faites par le gouvernement britanniques sont hallucinantes. En effet, dans le communiqué, Londres fait savoir que les deux labos ont supprimé le nom du médicament, jadis connu sous le nom de Epanutin, afin que le prix ne soit plus assujéti à une régulation du marché et ainsi pouvoir fixer leur propre prix comme bon leur semble. Faute de choix (car les deux labos étaient les plus grands fournisseurs sur le marché), l'agence sanitaire britannique était alors obligé d'acheter ledit médicament à un prix extrêmement élevé.

Le gouvernement ne s'arrête pas là. Dans le communiqué, on apprend que Pfizer a ainsi fait gonfler le prix du médicament de 780% à 1600% (de plus que le prix normal) en seulement 4 ans. Et ce n'est pas tout. D'après le communiqué, Pfizer a fourni le médicament à Flynn Pharma qui, à son tour, a revendu les boîtes à des grossistes et des pharmacies à un prix estimé entre 2 300% et 2 600% de plus que le prix fixé par Pfizer.

Une pratique malsaine vigoureusement dénoncée par le gouvernement britannique qui a fait savoir que les coûts des médicaments (pour l'Etat britannique) sont ainsi passés de 2 millions de pounds (2 millions de dollars) à 50 millions de pounds (59 millions de dollars) entre 2012 et 2013.

Pour rappel, en mai dernier, Pfizer avait écopé d'une amende de 290 000 dollars pour avoir volontairement trompé ses patients en les poussant à dépenser plus pour se procurer des médicaments fabriqués par le laboratoire. L'information avait été confirmée par le média [Denver Post](#) qui nous apprend que le géant pharmaceutique américaine offrait, de 2014 à 2018, des bons d'achat à des patientes démunies afin de les aider à acheter des médicaments pour lutter contre les symptômes doux et sévères de la ménopause.

Sur les bons d'achat en question, il a été pourtant très clairement précisé que les bénéficiaires ne dépenseront pas plus que le montant qui y était mentionné. En fait, c'était totalement faux. Car, une enquête permettra de prouver que ces dernières ont payé beaucoup plus.

L'affaire donnera lieu à des poursuites judiciaires qui ont fini par payer car le laboratoire américain a écopé d'une lourde amende de 290 000 dollars. En tout cas, dans le Colorado, Pfizer devra verser un montant de 107 000 dollars pour compenser quelque 1 500 consommateurs lésés.

Et ce n'est pas tout. En effet, dans un [communiqué](#) publié ce 20 mai par le bureau du Procureur général de Colorado et intégralement lu par *Lecourrier-du-soir.com*, on y apprend que le géant américain a également été sommé de verser 30 000 dollars pour rembourser les frais de dossier lié à cette affaire.

[Cheikh Dieng](#)

Cheikh Tidiane DIENG est fondateur et rédacteur en chef du site www.lecourrier-du-soir.com. Diplômé en Médias Internationaux à Paris, en Langues et Marché des Médias Européens à Dijon et en Langues étrangères (anglais et espagnol) au Sénégal, ce passionné de journalisme intervient dans des domaines aussi divers que la politique internationale, l'économie, le sport, la culture entre autres. Il est aussi auteur du livre : "Covid-19 ; le monde d'après sera une dictature". Contact : cheikhdieng05@gmail.com